Crous de Lille
Direction de la commande publique
Consultation n°26.AJ du 14/10/2026
Curage – Désamiantage Robespierre

ANNEXE SOUS-DETAIL PRIX UNITAIRE

A la première demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage, l'entrepreneur devra remettre dans le délai qui lui sera imparti, tout sous-détail d'un prix unitaire du cadre de décomposition du prix global forfaitaire.

Ce sous-détail de prix unitaire sera présenté selon le modèle suivant :

LOT N°

Article du bordereau de prix

Désignation de l'opération :

A - FOURNITURES

Quantités [1] ……. x le prix d'achat [1] ……. = ……. € HT

Quantités [2] ……. x le prix d'achat [1] ……. = ……. € HT

Quantités [2] ……. x le prix d'achat [1] ……. = ……. € HT

Quantités [2] ……. x le prix d'achat [1] ……. = ……. €HT

Quantités [2] ……. x le prix d'achat [1] ……. = ……. € HT

L'ensemble = ……. € HT

x 1 …… (coefficient pour livraison, manutentions, transports
à pied d'œuvre, stockage, etc …) = ……. € HT

(total A)

[1] du matériau principal à mettre en œuvre

[2] des matériaux accessoires à mettre en œuvre

B – MAIN D'OEUVRE

Suivant qualifications professionnelles des intervenants sur le chantier

Quantités d'heures [3] …… x ……. (taux horaire brut) = ……. € HT

Quantités d'heures [3] …… x ……. (taux horaire brut) = ……. € HT

Quantités d'heures [3] …… x ……. (taux horaire brut) = ……. € HT

Quantités d'heures [3] …… x ……. (taux horaire brut) = ……. € HT

L'ensemble = ……. € HT

X 1 …… (coefficient de charges sociales [4]) = …… € HT
(total B)

L'ensemble A + B = ……... € HT
(total C)

X 1 …… (coefficient de vente appliqué sur C)

Soit un prix de vente correspondant au prix unitaire du bordereau de prix (P.V) …… ….. € HT

[3] En fractions ou décimales d'heures (ce sont les temps unitaires passés par les intervenants sur le chantier selon leur qualification, y compris celle de la maîtrise (O.S., O.Q., O.H. et chef d'équipe).

[4] ce coefficient de charges sociales est celui publié, entre autres, par le moniteur des travaux publics et du bâtiment (supplément détachable intitulé « salaires »).

NOTA : les deux coefficients (de charges sociales et de vente) permettront de calculer l'assiette en cas d'éventuels prix nouveaux.